



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Judi 22 mai 2025 à 16 h 30

à la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, Belœil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Belœil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
M. Martin Dulac, maire de la Ville de McMasterville
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Assistent également à l'assemblée de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Conseil d'administration
 - 5.1. Autorisation de signature du bail – location de la caserne 25 au 37-41, rue Savaria à Saint-Basile-le-Grand
 - 5.2. Dénonciation de l'entente régionale d'entraide en sécurité incendie
6. Ressources humaines
 - 6.1. Modifications et adoption de l'organigramme RISIVR – **Point reporté**
 - 6.2. Nomination sur le poste de responsable des communications et des archives et greffière-adjointe – **Point reporté**
7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 4 avril au 15 mai 2025
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 4 avril au 15 mai 2025
 - 7.3. Radiation de comptes à recevoir – Facturations diverses
8. Politiques et règlements



9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire et directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois de avril 2025
- 9.3. Dépôt du rapport annuel 2024

10. Correspondance

- 10.1. Avis du dernier versement de l'aide financière du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – caserne 21

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30 sur proposition de Nadine Viau

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

Tous les membres du conseil d'administration prennent le temps d'adresser leurs plus sincères remerciements pour les 25 ans de loyaux services du pompier Claude Lagacé qui a débuté sa carrière de pompier en mai 2000 au sein du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire. Merci pour votre loyauté et votre professionnalisme.

Le conseil invite monsieur Lagacé à signer le livre d'or de la Régie.

CA-2025-05-047

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié, les points 6.1 et 6.2 sont reportés à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

CA-2025-05-048

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 10 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 10 avril 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2025-05-049

5.1 Autorisation de signature du bail – location de la caserne 25 au 37-41, rue Savaria à Saint-Basile-le-Grand

CONSIDÉRANT la conclusion, le 24 février 2021, d'un bail avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand pour la location de la caserne 25 située au 37-41, rue Savaria, à Saint-Basile-le-Grand ;

CONSIDÉRANT QUE ce bail est échu depuis le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu d'en conclure un nouveau ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le président, monsieur Normand Teasdale et le directeur général, monsieur Pierre-Damien Arel, à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le bail à intervenir avec la Ville de Saint-Basile-le-Grand concernant la location de la caserne 25 située au 37-41, rue Savaria, à Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE

CA-2025-05-050

5.2 Dénonciation de l'entente régionale d'entraide en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE l'article 33 de la Loi sur la sécurité incendie (S-3.4) impose la conclusion d'ententes entre les services de sécurité incendie concernant l'entraide ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique, dans ses orientations en matière de sécurité incendie, recommande l'assistance automatique du service de sécurité incendie le mieux à même de fournir la force de frappe nécessaire, indépendamment de la provenance interne ou externe du territoire municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente régionale d'entraide en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu établit les modalités de la réponse automatique en mode multicaserne, mais que ce principe ne prend pas en compte les implications liées à la couverture 24/7 nécessaire pour garantir une force de frappe optimale et continue ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15 de l'entente régionale d'entraide en sécurité incendie permet de dénoncer ladite entente et définit les modalités de cette dénonciation ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie souhaite revoir les modalités de la réponse automatique en mode multicaserne avec les autres villes et municipalités de la MRC de la Vallée-du-Richelieu ;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter une résolution afin de dénoncer l'entente régionale d'entraide en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-du-Richelieu,

D'informer les parties concernées conformément aux dispositions de l'article 15 de l'entente.

De mandater la direction de la RISIVR pour réexaminer les modalités et le fonctionnement de la réponse automatique en mode multicaserne avec les autres parties prenantes de l'entente.

ADOPTÉE

6. Ressources humaines

CA-2025-05-0XX

6.1 Modifications et adoption de l'organigramme RISIVR

Point reporté à une séance ultérieure.

CA-2025-05-0XX

6.2 Nomination sur le poste de responsable des communications et des archives et greffière-adjointe

Point reporté à une séance ultérieure.

7. Finances

CA-2025-05-051

7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 4 avril au 15 mai 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 4 avril au 15 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 4 avril au 15 mai 2025, le tout se détaillant comme suit :



DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : Chèque no :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration Chèques no : 3229 à 3252	27 498,65 \$
Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphere) Dépôt no : 3298 à 3338 Dépôt no : 3273 Ville de Saint-Basile-le-Grand	278 000,48 \$ 119 952 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	425 451,13 \$

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE

CA-2025-05-052

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 4 avril au 15 mai 2025

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 4 avril au 15 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 4 avril au 15 mai 2025, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés Fournisseurs	927 612 \$
Transferts électroniques Paie et autres	438 010,31 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	1 365 622,31 \$

ADOPTÉE



CA-2025-05-053

7.3 Radiation de comptes à recevoir – Facturations diverses

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2020-000052 n'aurait jamais dû être facturée au propriétaire d'un commerce sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les actions possibles pour le recouvrement de la facture no 2020-000061 ont été faites par le service et que malgré tout elle reste impayée ;

CONSIDÉRANT les vérificateurs ayant procédé aux états financiers de la RISIVR recommandent de corriger les deux anomalies apparaissant depuis 4 ans dans nos états financiers annuels ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter une résolution approuvant la radiation de deux factures, conformément à la recommandation des vérificateurs financiers du dernier exercice financier de la RISIVR.

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

9. Points d'informations

9.1 Rapport du directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie

9.2 Liste des interventions d'avril 2025

9.3 Dépôt du Rapport annuel 2024

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Gaston Meilleur

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder une motion de félicitations à l'ensemble du personnel de la RISIVR pour les réalisations présentées dans le rapport annuel 2024 déposé au conseil d'administration.

10. Correspondance

10.1 Avis du dernier versement de l'aide financière du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales – caserne 21

11. Varia

12. Période de questions du public

CA-2025-05-054

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 55



ADOPTÉE



Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Pierre-Damien Arel, MAP
Secrétaire d'assemblée
Directeur général, secrétaire et directeur de
la sécurité incendie

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Pierre-Damien Arel, MAP
Directeur général, secrétaire et directeur de la sécurité incendie

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration